Commission Foot Animation

PROCES-VERBAL N°2

Réunion restreinte du 5/10/2026

CRITERIUMS & PLATEAUX

Les critériums commencent le **samedi 10 octobre**.

La commission rappelle à tous les clubs engagés en critérium que l'élaboration d'une feuille de match est **OBLIGATOIRE.**
Enfin la commission rappelle que dans le cas où la FMI ne fonctionnerait pas, une feuille de match papier doit être rédigée et envoyée au district à la Technique, au plus tard le Mardi matin suivant la rencontre.

Concernant les plateaux U6 U7 U8 et U9, il en va de même pour la rédaction d'une feuille de match papier.
CHAQUE CLUB DEVRA RENDRE SA FICHE DE LICENCE, AVANT LE DEBUT DU PLATEAU AU RESPONSABLE DU CLUB ORGANISATEUR.
En cas de non-présentation du document, le club accueillant aura la possibilité de ne pas faire participer le club concerné et de le déclarer comme forfait.

La commission vérifiera que le nombre de licences validées correspond bien aux nombres d'équipes engagées.
La commission se réserve le droit de retirer une équipe en cas du non-respect du nombre de licences validées.

INFORMATION REGLEMENTAIRE

Modification concernant les changements de club en U10/U11 :
L'Assemblée Fédérale du 6 juin 2026, a adopté des modifications aux articles 99, 117 et 160 des Règlements Généraux de la F.F.F., qui sont applicables à compter de la saison 2026 / 2027.
La conséquence est que, désormais, les joueurs (et les joueuses) des catégories U10 et U11 (et U10F et U11F) :

- Obtiendront une licence avec le cachet « Mutation », ou « Mutation hors période » si le changement intervient après le 15 juillet sauf dans les cas habituellement en vigueur prévus à l'article 117 des RG FFF.
- Ne pourront changer de club hors période normale, (après le 15 juillet), que s'ils obtiennent l'accord du club quitté.

RAPPEL : Article 7.5.1 c) des R.S.G du District 75 : *« Dans **toutes les compétitions officielles départementales des catégories U10 à U18**, tant pour le football à 11 que pour les pratiques à **effectif réduit**, le nombre de joueurs titulaires d'une licence « Mutation » pouvant être inscrits sur la feuille de match **est limité à quatre dont un maximum ayant changé de club hors période normale** au sens de l'article 92.1 des Règlements Généraux de la F.F.F. »*

DOSSIERS

Courriel de Petits Anges au sujet d'une demande de report de la journée de critérium U12 Poule E et F car le club n'a pas d'AOT pour recevoir à domicile.
La commission demande au club de fournir la preuve du refus de la DJS. D'autre part, la commission informe le club qu'Il ne sera pas possible de reporter la date comme demandée au 24/04/2027 car nous serons alors à la 2éme phase.

****

Courriel de l'ES Parisienne du 28 septembre 2026 concernant la demande d'inscrire une 2ème équipe en U10 U11 U12 U13. La commission de foot animation ne peut pas répondre favorablement à votre demande car celle-ci est tardive. De plus suite aux nombreux forfaits généraux de la saison 2025/2026 sur ses mêmes catégories, il a été décidé par la commission de foot Animation qu'une seule équipe par catégorie pourrait être inscrite pour la saison 2026/2027.

****

CRITERIUM U10 :
Journée 1 du 10 octobre 2026

Match N° : 79739032 : GUYANE FC / UFCP 17 - U10 poule I du 10/10/2026

Considérant le courriel de GUYANE FC du 05/10/26 déclarant forfait sur la rencontre citée en rubrique.

La commission donne match perdu par forfait avisé (1er forfait) à l'équipe de Guyane FC.

ANNEXE FINANCIERE

FOOTBALL D'ANIMATION

2026 / 2027

Forfait U13-U12-U11-U10	30.00 € par équipe
Absence au plateau (U6 à U9)	30.00 €
Non envoi de la FM	20.00 €
Non envoi du CR de plateau (U6 à U9)	20.00 €
Feuille de rencontre (retard, irrégulière)	9.50 €
Non utilisation de la FMI (à partir de la 2eme fois)	40.00 € par équipe
Licence manquante	4.00 €
Absence non justifiée à une convocation	25.00 €